

**S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000**  
**sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi**  
***NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI***  
***eremuetan eramaiteko Sindikatua***

**Compte-rendu du Comité Syndical du 09 avril 2016**  
***2016ko apirilaren 9ko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma***

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 09 avril 2016 à 10h30 sous la présidence de M. HARISPOUROU.

*2016ko apirilaren 9an goizeko 10:30tan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da HARISPOUROU Jaunaren lehendakaritzapean.*

Présents - *Hor zirenak* : MM./Mme **ANCHORDOQUY** (Bidarray) – **ARROSSA** (Bidarray) - **DUPUY** (Louhossoa) – **EZCURRA** (Espelette) – **GANZAGAIN** (Espelette) - **HARISPOUROU** (Itxassou) – **ITURBURUA** (Itxassou) - **LAGARDE** (Ainhoa) - **UHARRIZ** (Souraide) *Jaun Andereak*

Absents excusé – *Barkatua* : M. **MAYAUDON** (Ainhoa) *Jauna*

Membres en exercice : 10  
*Kideak : 10*

Présents : 9  
*Hor zirenak : 9*

Quorum : 6  
*Quorum : 6*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : M. **ITURBURUA** *Jauna*

-----  
Le comité syndical désigne à l'unanimité des présents M. ITURBURUA en qualité de secrétaire de séance.

*Sindikatu Batzordeak ITURBURUA jauna idazkari gisa izendatzen du.*

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016, le Comité Syndical a pris les décisions suivantes :

*2016ko martxoaren 30eko bilkuraren bilduma onartu ondoan, Sindikatu Batzordeak ondoko erabaki hauek hartu ditu :*

**Approbation du budget primitif 2016**  
**2016ko aitzinkonduaren onespena**

Le Comité Syndical vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 comme suit :

Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 127 116,00 €

Recettes : 127 116,00 €

*Sindikatu Batzordeak, aho batez, 2016ko aurrekontua baieztatzen du :*

#### Inbertsioa

*Gastuak : 0,00 €*

*Diru-bilketak : 0,00 €*

#### Funtzionamendua

*Gastuak : 127 116 ,00€*

*Diru-bilketak : 127 116 ,00€*

### **Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

#### **Deialdi publikoaren batzordearen osaketa**

Le Président indique qu'il convient de désigner les membres du Comité Syndical qui siègeront à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O).

Il précise qu'elle doit être constituée du représentant légal de l'établissement ou son représentant, Président, et de deux à quatre membres de l'organe délibérant.

La commission est donc composée de :

- Président : Pierre HARISPOUROU
- Titulaires : Lidie ARROSSA, Jean-Michel ANCHORDOQUY
- Suppléants : Michel EZCURRA, Laurent LAGARDE.

*Lehendakariak hor zirenei deialdi publikoaren batzordea osatu behar dela jakinarazten die.*

*Izendatzearen ondotik, batzordea hola konposatua da :*

- Lehendakaria : Pierre HARISPOUROU
- Titularrak : Lidie ARROSSA, Jean-Michel ANCHORDOQUY
- Ordezkatzaileak : Michel EZCURRA, Laurent LAGARDE.

Il est ensuite décidé que l'ouverture des plis du marché public de l'animation du DOCOB 2016 se déroulera **le lundi 25 avril 2016 à 11h en mairie d'ITXASSOU.**

### **Questions diverses**

#### **Galdera orotarik**

- mise à jour du DOCOB : le CEN Aquitaine a fait parvenir une note relative à l'actualisation des données sur les zones humides du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi. Ces secteurs ont été cartographiés en 2000, 2011 et 2012. Dans le cadre du plan de gestion qui engage le CEN et les communes d'ITXASSOU et d'ESPELETTE depuis 1996, une actualisation de la cartographie a été réalisée en 2014 sur les zones conventionnées. Cette action a permis de mettre à jour les données cartographiques du site Natura 2000 et de disposer d'éléments quant à l'état de conservation et aux facteurs d'altération de ces zones. Une carte est présentée. Il est indiqué que les résultats de cette actualisation devront être

intégrés dans la phase de mise à jour du DOCOB (mission de travail figurant dans le cahier des charges de l'animation 2016).

- Rallye du Labourd : la DDTM 64 (unité Natura 2000) a informé le SIVU de la réception d'un courriel émanant d'un particulier très étonné d'apprendre l'organisation du Rallye du Labourd, concentration de véhicules motorisés en montagne entre ESPELETTE et AINHOA. Il pensait que Natura 2000 serait un frein à l'organisation d'une telle épreuve en milieu pastoral et questionne la DDTM afin de connaître les limites d'une telle manifestation en montagne classée Natura 2000. Il ajoute également que certains propriétaires n'ont pas donné leur accord pour traverser leurs parcelles.

Le Président indique que le programme de l'animation du site prévoit que la structure animatrice a pour mission d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire. Ainsi, dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, elle est chargée de mettre à disposition des porteurs de projets, les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables.

Il ajoute que ni le SIVU, ni la structure animatrice directement n'ont été contactés par les organisateurs au sujet de la tenue de cette manifestation.

Après renseignements pris auprès du service de la DDTM chargé de l'instruction des dossiers d'évaluation des incidences, il s'avère que le dossier relatif à cette manifestation a bien été déposé et n'a pas révélé d'impact significatif.

Le Comité Syndical déplore que le SIVU ne soit pas automatiquement informé dès lors que la DDTM réceptionne un dossier d'évaluation des incidences afin que, d'une part, il ait connaissance des projets de manifestations sur le territoire Natura 2000 et d'autre part, il puisse entrer en contact avec les organisateurs afin de concevoir le projet en fonction des enjeux du site.

Le Comité Syndical décide qu'une correspondance soit adressée à la DDTM 64 pour connaître le fonctionnement de l'instruction d'un tel dossier et pour demander davantage de communication et de collaboration entre les services de l'Etat et le SIVU, maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000.

- Mise en défens des tourbières : Michel EZCURRA, délégué du SIVU, fait part que des piquets de clôture se trouvent depuis au moins 6 mois vers Zuharretako lepoa et se pose la question de leur devenir. Il indique également que certaines clôtures sont en mauvais état et ajoute que lors de chantiers de réfection de clôtures, il convient de remonter la hauteur du barbelé du bas afin que les brebis ne se retrouvent pas bloquées. Ces informations seront portées à la connaissance du CEN Aquitaine.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.

*Gaia bukatua izanez, bilkura goizeko 12 :30tan gelditzen da.*